Document generated on 07/18/2025 6:08 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Le paysage culturel
L'identité d'un milieu

François Varin

Number 65, Summer 1995

Pays paysages

URI: https://id.erudit.org/iderudit/17264ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Varin, F. (1995). Le paysage culturel : l'identité d'un milieu. *Continuité*, (65), 22–25.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Le paysage culturel : *l'identité d'un milieu*

Vue de l'Île d'Orléans

Photo : Gaston Cadrin

On n'est jamais si bien servi que par soi-même, dit-on. Le proverbe s'applique aussi en matière de patrimoine : que les populations locales développent les outils pour prendre en main leur paysage culturel ne peut que conduire à de saines prises de décision et renforcer l'essentiel sentiment d'appartenance qui constitue le fondement de l'identité.

PAR FRANÇOIS VARIN

La notion de paysage culturel reflète l'élargissement qu'a connu la notion de patrimoine durant la dernière décennie. En effet, ainsi que le déclarait l'UNESCO en 1982 dans les principes de la déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, la notion de patrimoine a pris aujourd'hui une signification plus englobante : « Il (le patrimoine) comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui expriment la créativité d'un peuple : langue, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques. »

Le ministère des Affaires culturelles du Québec confirmait aussi cette tendance à ne plus limiter le patrimoine aux seuls monuments historiques : « Le patrimoine culturel est la mémoire d'un peuple, l'explication de sa personnalité et de ses différences actuelles. » Aussi a-t-on reconnu les multiples valeurs que porte le patrimoine pour une collectivité : il véhicule des valeurs esthétiques, artistiques, historiques, économiques et sociales. Pour reprendre les propos de la Commission des biens culturels, « le patrimoine joue un rôle thérapeutique en permettant aux individus de se connaître, de s'apprécier et de progresser ».

Être d'un pays

Dans ce contexte, il devient primordial de promouvoir la notion de paysage culturel, cet environnement bâti et naturel qui reflète l'identité, l'histoire et les traditions des gens de différentes régions. Le paysage culturel, façonné au fil des ans, représente un patrimoine unique, propre à une collectivité. Il prend sa valeur dans la diversité des liens qu'on entretient avec lui. Le paysage culturel témoigne de tout un système de valeurs humaines, système fondateur du sentiment d'appartenance et d'attachement d'une population à son milieu. On ne peut d'ailleurs dissocier le paysage naturel du paysage culturel, car les rapports essentiels entre la nature et l'être humain se développent et évoluent au fil du temps.

La conservation d'un paysage culturel pose donc le problème de la fierté ou du sentiment d'appartenance des gens à leur milieu. Or, au cours des dernières

décennies, nous avons privilégié et valorisé les grands centres urbains, au détriment des petits centres, des villages et, plus largement, des régions rurales qui contribuent à la diversité et à la richesse de notre économie et de notre héritage collectif.

Aussi, par un juste retour du balancier, faut-il redonner confiance aux communautés régionales et locales afin qu'elles misent à nouveau sur leurs atouts et leurs particularités et qu'elles redécouvrent toutes les possibilités de développement et de prospérité qu'offre leur milieu. Dans ce contexte, les patrimoines locaux doivent faire l'objet d'une fierté renouvelée et contribuer à l'enrichissement collectif des populations ; en quelque sorte, ils deviennent des outils de développement sur lesquels bâtir la relance des régions.

L'attachement des gens à leur milieu

La conservation d'un paysage culturel, reflet de toutes les facettes du patrimoine d'une collectivité, demeure donc une question d'attachement des gens à leur milieu. L'enjeu est par conséquent de les réintégrer au cœur du processus de prise de décision, de manière à ce que, acteurs principaux, ils conviennent eux-mêmes des éléments à conserver, des mesures à prendre et des limites à imposer au développement et à la croissance de leur milieu. Il faut soutenir une démarche par laquelle les citoyens vont identifier les mécanismes de gestion du développement de leur région, vont s'y associer et établir les consensus nécessaires.

Vue de l'avenue Royale à Château-Richer (Côte-de-Beaupré)
Source : ministère de la Culture et des Communications

Les gens qui vivent et qui habitent une région, un coin de pays, une municipalité devraient se donner des règles du jeu pour mieux gérer leur développement. Aussi est-il nécessaire de définir avec les citoyens ce qu'il convient de reconnaître comme paysage culturel. Cette reconnaissance devrait passer par certaines étapes : d'abord, identifier collectivement les éléments du paysage culturel ; puis apprécier l'ensemble de ces éléments en définissant l'intérêt global et la valeur qu'on accorde à chacun de ces éléments ; ensuite se concerter sur les priorités d'intervention et de mise en valeur ; enfin, s'entendre sur les actions à mener, les mesures à prendre et les priorités à respecter.

Vue aérienne de la côte de Beaupré
Source : ministère de la Culture et des Communications

En somme, il s'agit de se donner un plan concerté d'intervention et d'en arriver à un consensus sur un scénario de développement. En cette fin de millénaire, la conservation et la mise en valeur du patrimoine vont nécessiter de la part des professionnels de la conservation qu'ils fassent davantage pour répondre aux vrais besoins des populations locales et régionales tout en tenant compte des ressources disponibles.

La démocratie de la conservation

Dans cette démarche, l'implication des gens est rendue possible dans la mesure où ils sont adéquatement informés et se sentent pleinement participants au processus décisionnel. De cette manière seulement ils pourront reprendre en main leur patrimoine.

Afin de mettre en place ce nécessaire climat de concertation à l'échelle locale ou régionale, il faut d'abord amener les intervenants de chaque municipalité à se parler, à se concerter et à collaborer. À cet égard, les expériences menées à ce jour dans le cadre du programme Rues principales dans plus d'une quarantaine de municipalités demeurent significatives et illustrent bien comment les professionnels de l'urbanisme et de la conservation du patrimoine peuvent jouer un rôle fondamental de personnes-ressources. La planification et la réalisation de sessions de travail et de consultation représentent pour les citoyens une première occasion de s'exprimer sur le développement de leur localité et d'échanger entre eux sur ce sujet. Ces échanges suscitent des débats constructifs qui permettent de mieux mesurer les enjeux et les atouts liés au développement de la municipalité et, plus largement, de l'ensemble de la région. À la suite de ces échanges, qui se déroulent dans chaque municipalité, un comité local assure la poursuite des activités de

Un quartier dans le pré

À l'été 1993, la ville de Rosemère, située dans la couronne suburbaine nord de Montréal, lançait un concours d'idées en vue de créer un ensemble d'habitations sur un terrain isolé de 60 acres constitué d'anciens champs en friche. Le projet devait « s'inscrire dans un mode d'occupation du sol qui encouragera une appropriation collective du lieu et, par conséquent, favorisera le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté ».

Les lauréats du concours, Gavin Affleck, John L. Dohan et Marie-Alice L'Heureux, consultants de Montréal, ont opté pour une stratégie d'aménagement qui tient compte de la façon d'occuper un site « sans jamais le perdre de vue ». Le projet laisse plus de 70 % du site libre de toutes constructions. Neuf grappes communautaires en forme d'équerre regroupent chacune entre 20 et 30 unités d'habitations (on atteint au total une densité d'occupation quatre fois plus élevée que la moyenne municipale). La configuration triangulaire des ensembles d'habitations libère la moitié de la surface de chaque pré et permet de tenir un espace ouvert aux caractéristiques rurales : le champ, le pré, le potager.

Ce plan cherche avant tout à contenir l'étalement urbain et la prolifération des cités-dortoirs qui, depuis 30 ans, banalisent le cadre bâti et dégradent le paysage. Le projet redéfini donc les unités de voisinage d'un quartier et permet l'aménagement de nouveaux types d'espaces verts entre ces concentrations de formes bâties. Il s'apparente en cela aux modèles scandinaves qui, en favorisant la création de petites communautés, permettent une forte interaction sociale. En outre, l'aménagement global intègre les particularités du milieu, son caractère naturel et sa mémoire rurale.

Il reste maintenant à souhaiter que le projet voie le jour afin que cette cité-jardin puisse prolonger la tradition paysagère, à plusieurs égards exemplaires, de la ville de Rosemère.

Source : « Par champs et prés », dossier de présentation pour une cité-jardin à Rosemère.

Maquette : Guy Trudel

concertation et réalise les actions identifiées comme étant prioritaires. En effet, les échanges donnent lieu à l'identification d'actions que l'on peut mener à court terme pour corriger ou pour améliorer certains aspects discutés.

Les professionnels impliqués dans la démarche de consultation jouent ainsi le rôle d'animateurs des rencontres et des sessions de travail, prodiguent leurs conseils et assurent le bon déroulement du processus.

Un consensus régional

Une démarche de cette nature s'est déroulée dans la région de la Côte-de-Beaupré. Cette région, située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, jouxtant d'un côté la ville de Québec et de l'autre le pays charlevoisien, jouit d'une situation géographique exceptionnelle et témoigne du développement économique et culturel du Québec tout entier. Ce projet de développement régional a vu le jour afin de mettre en relief et de protéger les richesses patrimoniales de l'avenue Royale, qui relie les neuf municipalités de la côte. L'expérience démontre qu'une population mieux informée, davantage sensibilisée à son histoire et à ses atouts, retrouve la fierté de ses savoir-faire, de ses particularités, en fait, de ce qui la différencie. Cette perception renouvelée du territoire devient la garantie de sa sauvegarde, de sa mise en valeur et de son développement. Lors d'un colloque régional tenu au terme de la première année du projet, les intervenants des neuf municipalités se sont retrouvés pour raconter la démarche menée dans leur milieu respectif, faire les constats de circonstance et cerner les problèmes auxquels ils étaient confrontés tant à l'échelle locale que régionale. Une plénière a permis de trouver des solutions concertées aux problèmes vécus, d'élaborer les grandes lignes d'un plan de développement régional où chaque localité y retrouvait ses objectifs propres. L'ensemble des participants ont ainsi convenu d'un « projet de société régional », identifié des actions collectives à mener et décidé de la formation d'une table de concertation régionale formée de représentants de chaque comité local de concertation.

Le colloque régional a permis d'identifier des objectifs communs à l'ensemble des neuf municipalités de la région : continuer le travail de concertation avec la population pour améliorer la qualité de vie ; préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de la Côte-de-Beaupré ; axer la relance économique sur une politique de développement durable privilégiant l'utilisation harmonieuse et réfléchie des ressources naturelles, physiques et humaines de la région dans le respect des particularités de chaque municipalité.

Comme le démontre cette expérience bien particulière, le paysage culturel et le patrimoine bâti, naturel, ethnologique, sociologique et économique qu'il recèle deviennent le fer de lance du développement d'une localité, d'une région. Cette approche ouverte

sur la concertation illustre également quel rôle peut jouer le professionnel de la conservation du patrimoine : encadrer et guider une démarche collective de redécouverte et d'appréciation des atouts d'une région et de chacune des communautés. Son action, plus profonde, peut permettre que la conservation et la mise en valeur d'un paysage culturel soient assurées par ses premiers utilisateurs.

Les connaissances du professionnel de la conservation sont mises à profit tout au long de la démarche ; toutefois, celui-ci n'impose plus son expertise, mais joue plutôt le rôle de personne-ressource au moment où les intervenants locaux et régionaux ont besoin de ses lumières pour poursuivre leur action. Son rôle consiste alors à les aider à faire des choix éclairés et à prendre des décisions pertinentes.

Cette approche de concertation débouche sur la définition d'orientations et de principes pour assurer le développement harmonieux d'une région et sur l'élaboration de stratégies et de plans d'actions spécifiques pour revitaliser le milieu dont les citoyens sont les principaux acteurs. ◀

Avant d'affronter,
il faut planifier une stratégie.

LAVERY, DE BILLY
AVOCATS
UNE VISION MODERNE

MONTRÉAL
Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4

QUÉBEC
Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1

OTTAWA
20e étage
45, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 1A4

TORONTO, OTTAWA, CALGARY, VANCOUVER ET LONDRES : CABINET ASSOCIÉ BLAKE, CASSELS & GRAYDON

Un jardin pour la vie...

Un arboretum - Un sanctuaire d'oiseaux
Des monuments, statues et sculptures grandioses
Des paysages multiples où collines et vallées s'entrecroisent

Tout en respectant sa mission première, venez visiter le Cimetière Mont-Royal, situé sur le flanc nord de la montagne. Vous serez à même de constater la beauté des lieux.

La Compagnie du Cimetière du Mont-Royal

1297, chemin de la Forêt, Outremont, Québec, H2V 2P9
Téléphone: (514) 279-7358 Télécopieur: (514) 279-0049